



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 07 mai 2026

DATE DE CONVOCATION

30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept mai à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Jacqueline DALLA TORRE), M. Michel CLÉMENT, M. Vincent CROUZIER Mme Jacqueline DALLA TORRE, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Dominique XOLIN), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Denis JORAND (suppléant de M. Emmanuel PONTILLO), M. Jérôme MASSON, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Cédric PERRIER), M. Paul MURANO, Mme Rachelle PETIT, M. Sylvain PORCHEROT (pouvoir de M. Alain LEFEVRE), M. Laurent POST, Mme Sarah ROUILLON, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, Mme Marie-Jo TROUSSEL.

Étaient absents : M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Pascal GALAND), Mme Jacqueline DALLA TORRE (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Alain LEFEVRE (pouvoir à M. Sylvain PORCHEROT), M. Martial PARIZOT (pouvoir à Mme Bernadette BERGER), M. Cédric PERRIER (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par M. Denis JORAND), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} vice-président délégué aux finances, aux ressources humaines, à la mutualisation.

Membres en exercice	44	Délibération n°07/05/2026/14
Présents	38	Objet : Désignation du représentant titulaire et de son
Pouvoirs	06	suppléant de la Communauté de Communes de la Plaine
Votants	44	Dijonnaise (CCPD) au sein de l'Agence France Locale (AFL)

Vu, le Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L1611-3-2 et D1611-41,

Vu, les statuts en vigueur de l'Agence France Locale (AFL) (jointés en annexe),

Vu la délibération N°14/12/2016 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2016 portant Adhésion à l'Agence France Locale,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 09 avril 2026,

Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation du représentant, titulaire et du représentant suppléant de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) au sein de l'Agence France Locale (AFL),

Considérant les candidatures suivantes,

Titulaire	Suppléant
Vincent CROUZIER	Rachelle PETIT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PROCÈDE, au scrutin secret, à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de l'Agence France Locale (AFL),
- PRÉCISE le nouveau représentant titulaire et le nouveau représentant suppléant de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise au sein de l'Agence France Locale (AFL) :

Titulaire	Suppléant
Vincent CROUZIER	Rachelle PETIT

- AUTORISE le représentant titulaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale, dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec ses attributions,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 07 mai 2026

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER